

# Pacte de solidarité et d'urgence sociale



**42 M€**  
mobilisés par  
le Département

MESURES  
D'URGENCE

INSERTION

FAMILLE  
ENFANCE

PARTENARIAT  
SOLIDAIRE



PUBLICS  
VULNÉRABLES

# DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

## depuis le 11 mai 2020

Le Département procède à la réouverture progressive de ses services depuis le 11 mai 2020, afin de renforcer ses missions au service des Réunionnais dans le contexte d'urgence sociale que nous traversons. La plus grande attention est portée aux mesures de protection sanitaire tant des agents départementaux que des publics accueillis avec la mise à disposition de masques et de solution hydro-alcoolique. Les services de la Collectivité effectuent la reprise de leurs activités de manière adaptée, en privilégiant la prise de rendez-vous et en veillant au respect des gestes barrière lors des échanges avec les usagers.

### LES SERVICES SOCIAUX

Pour ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance ou de la polyvalence sociale (notamment l'aide alimentaire) et de l'insertion, dans le réseau des Maisons départementales, un premier accueil téléphonique de proximité est déployé **depuis le 11 mai**, afin de permettre à chaque usager d'avoir une réponse et d'obtenir un rendez-vous en cas d'urgence, via les numéros suivants (mettre les contacts)

- ◆ **Saint-Louis Centre** :  
0262 91 22 00 / 0262 91 21 99
- ◆ **Rivière Saint-Louis** : 0262 39 02 39
- ◆ **Ravine des Cabris** : 0262 49 83 10
- ◆ **Saint-Pierre Centre** : 0262 96 90 50
- ◆ **Petite-Ile** : 0262 94 45 90
- ◆ **Cilaos** : 0262 31 70 13
- ◆ **Etang-Salé** : 0262 26 43 86
- ◆ **Avirons** : 0262 38 02 86
- ◆ **Saint-Benoit** : 0262 50 20 00
- ◆ **Bras Panon** : 0262 51 27 70
- ◆ **Saint-André** : 0262 40 71 00
- ◆ **Sainte-Rose** : 0262 47 21 44
- ◆ **Plaine des Palmistes** : 0262 51 30 62
- ◆ **Salazie** : 0262 47 68 09
- ◆ **Saint-Paul** : 0262 45 71 21 / 0262 45 95 95 (ASE)
- ◆ **Saint-Gilles les Hauts** :  
0262 34 44 44 / 0262 96 98 00 (ASE)
- ◆ **Le Port** : 0262 43 43 54
- ◆ **La Possession** : 0262 22 12 02
- ◆ **Saint-Leu et Trois Bassins** : 02 62 34 78 11  
0262 34 86 00 (ASE)
- ◆ **Saint-Denis centre** : 02 62 41 00 31
- ◆ **Saint-Denis Est 2** : 02 62 29 69 70
- ◆ **Sainte-Marie** : 02 62 53 40 81
- ◆ **Sainte-Suzanne** : 02 62 98 05 90 ou 0262 52 32 32
- ◆ **Le Tampon** : 0262 57 60 35 ou 0262 27 62 30 (ASE)
- ◆ **Les Trois Mares** : 0262 57 26 54
- ◆ **La Plaine des Cafres** : 0262 27 50 98
- ◆ **L'Entre-Deux** : 0262 39 50 39
- ◆ **Saint-Joseph** : 0262 56 52 09 / 0262 56 00 02 (ASE)

### LES SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

15 centres de PMI et 3 centres de Planning familial au sein des PMI sont ouverts, avec des consultations sur rendez-vous et espacées pour respecter les gestes barrières, les ouvertures des autres centres se feront de manière progressive jusqu'au 2 juin. La permanence téléphonique se poursuit sur tout le territoire ainsi que la plateforme d'écoute et d'accompagnement (0262 90 33 20) en direction des structures d'accueil du jeune enfant et des assistantes maternelles.

- ◆ **Saint-Louis** : 0262 91 22 30
- ◆ **Saint-Pierre** : 0262 96 90 60
- ◆ **Le Tampon** : 0262 59 55 21
- ◆ **Plaine des Cafres / Trois Mares** : 02 62 27 59 12
- ◆ **Petite-Ile** : 0262 56 81 20
- ◆ **Ravine des Cabris** : 0262 49 50 49
- ◆ **Champ Fleuri** : 0262 30 36 27
- ◆ **Moufia** : 0262 28 82 71
- ◆ **Chaudron** : 0262 97 47 50
- ◆ **Saint-Benoit** : 0262 50 75 09
- ◆ **Saint-André** : 0262 46 01 45
- ◆ **Plateau Caillou** : 0262 44 37 37
- ◆ **Le Port** : 0262 91 78 60
- ◆ **Piton Saint-Leu** : 0262 34 20 88

## Edito



### Le mot du Président du Conseil départemental

Chères Réunionnaises, Chers Réunionnais,

La Réunion vit une crise sans précédent consécutive à la propagation inquiétante du virus COVID-19. A situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles ont été annoncées par le Chef de l'Etat, afin de freiner cette propagation. Cette situation plonge La Réunion dans un état d'urgence sanitaire, sociale et économique.

Dès le début de la crise, le Département, chef de file de l'action sociale, s'est pleinement mobilisé, en lien avec les autorités locales, afin d'appréhender au mieux l'évolution de l'épidémie et ainsi prendre des dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité de ses agents et des usagers, tout en garantissant la continuité des services publics essentiels et d'urgence, nécessaires à la bonne prise en charge des publics les plus fragiles.

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants en rupture avec leur milieu familial, familles en situation de précarité, personnes en situation d'insertion, professionnels du social et du médico-social, assistants familiaux, etc., nous avons voulu prendre les mesures les plus adaptées à la situation spécifique de chaque Réunionnais, et de chaque acteur de nos territoires.

Le présent document permettra aux Réunionnais de prendre connaissance des dispositifs mis en place compte tenu de cette situation hors du commun. Je veux vous assurer de notre détermination sans faille et de notre engagement total pour être à vos côtés, dans une démarche de solidarité sans précédent.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel à la responsabilité de chacun d'entre nous dans le respect des règles de confinement et des gestes barrière. C'est ensemble, unis, solidaires et exemplaires, que nous parviendrons à traverser cette épreuve, pour préserver nos proches et tous ceux que nous aimons, face à cette terrible maladie.

*Cyril Melchior.*

## 1500 paniers fraîcheur livrés aux soignants

Les soignants, qui se battent en première ligne et n'ont pas forcément le temps d'effectuer leurs courses, ont bénéficié du soutien solidaire du Département. Ainsi le Conseil départemental a fait livrer 1 500 paniers fraîcheur, légumes et fruits péris aux CHU Nord et Sud à l'intention des équipes soignantes affectées aux soins des patients COVID-19.

« En ces moments difficiles, il est essentiel de montrer son soutien aux personnes qui œuvrent au quotidien auprès des malades. Je voudrais évidemment remercier très chaleureusement l'ensemble des personnels de santé, médecins, infirmiers, aides-soignants,... Je suis particulièrement fier de l'esprit de cette chaîne de solidarité mise en place et je tiens à saluer ces nombreuses actions locales, généreuses et spontanées », souligne Cyril Melchior, Président du Département.



**PUBLICS  
VULNÉRABLES**
**6 à 18**


7 mesures pour les personnes en perte d'autonomie

15 PMI à l'écoute des familles et des professionnels

Les TAS, mobilisés autour de la crise sanitaire

Des paniers vitaminés pour les publics fragiles

Des mesures exceptionnelles pour renforcer la sécurité sanitaire

Le DEFI des masques de protection

Un «Plan Masques» pour équiper gratuitement les Réunionnais


**PARTENARIAT  
SOLIDAIRE**
**19**

Du gel hydro-alcoolique en production industrielle


**FAMILLE  
ENFANCE**
**20 à 25**

L'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sécurisé

Net-Bourses : le traitement des dossiers des étudiants boursiers assuré

Une dotation à visée pédagogique pour les familles d'enfants suivis

Le Département et l'ONF ouvrent les sentiers forestiers

Des salaires garantis  
pour les PEC et les CDDI

Une subvention exceptionnelle  
pour les créateurs d'entreprise



**INSERTION**

**26 à 27**



Un bouquet d'aides  
pour la filière horticole

Éleveurs et clubs équestres  
remis en selle

**AGRICULTURE**

**28 à 29**

16 M€ déjà engagés  
pour aider les Réunionnais

Des animations en ligne  
pour se cultiver



**EN BREF**

**30 à 34**



## 7 mesures pour les personnes en perte d'autonomie

Les personnes âgées et celles en situation de handicap sont de longue date au cœur de l'action sociale du Département. En période de crise sanitaire, le Conseil départemental a souhaité renforcer son soutien à leur égard afin de les protéger au mieux.

**5 M€**

### ■ Le portage de repas pour plus de bénéficiaires

Une aide est apportée aux CCAS afin d'élargir le portage des repas à domicile à davantage de bénéficiaires. Grâce au soutien du Conseil départemental, les courses de première nécessité et de médicaments seront également assurées en lien avec les CCAS. 5 M€ ont été budgétés.

### ■ Un soutien à l'équilibre diététique

**2 M€**

Une bonne alimentation, suffisamment riche en légumes et en fruits frais est indispensable pour la bonne santé de chacun, mais encore plus pour les personnes à santé fragile, comme «les gramoules» et les personnes en situation de handicap. Le Département a donc opté pour une livraison hebdomadaire de paniers de fruits et légumes frais (*lire page 12*) aux accueillants familiaux et à plus de 10 000 personnes vulnérables, en lien avec

les CCAS et les associations de l'aide alimentaire. 2 M€ ont été alloués à l'achat et la livraison de ces paniers.

**4,6 M€**

### ■ Une aide ponctuelle d'urgence

Le niveau de revenu des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est très faible à La Réunion. 58,4% des 75 ans et plus et 45,2% des 65-74 ans déclarent des revenus souvent en dessous du seuil de pauvreté. Conscient des contraintes que le confinement fait naître sur le pouvoir



d'achat des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département a décidé d'attribuer une aide individuelle d'urgence d'un montant forfaitaire de 150 euros pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire pour toutes les personnes ayant une retraite inférieure au RSA. Cette aide ponctuelle d'urgence concerne plus de 31 000 bénéficiaires, pour un coût total de 4,6 M€.

**300 000  
€**

## ■ Des kits sanitaires pour tenir le virus à distance

Pour lutter contre le virus, l'hygiène et les gestes barrière sont les meilleures armes. Le Département est intervenu auprès de nombreux établissements médico-sociaux et associations, notamment ceux recevant les publics vulnérables, personnes âgées et en situation de handicap, en leur livrant de la solution hydro-alcoolique et des masques. Ce coup de pouce aux mesures-



barrière, d'un montant de 300 000 €, a été pris en charge par la collectivité territoriale. ●●●

### Où s'adresser ?

**0 800 200 840** (numéro vert, appels et services gratuits).

Numéro spécial : **0262 81 74 52**

Tous les numéros utiles sont consultables en page 2 et sur [www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)

**3,2 M€**

■ Une  
**augmentation  
exceptionnelle  
des heures  
d'aide-ménagère**

Le confinement et l'absence de visites de proches pouvant effectuer quelques tâches domestiques pour leurs anciens nécessitent parfois de renforcer le nombre d'heures d'aide-ménagère. Ce n'est pas systématique. Il faut en faire la demande. Sur prescription du Département, il peut être possible de disposer jusqu'à 10 heures supplémentaires d'aide-ménagère par mois pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. Pour cette aide ponctuelle renforcée, le Département a prévu un budget de 3,2 M€.

**2,5 M€**

■ L'allocation  
**Personnalisée  
à l'Autonomie  
réajustée  
sur demande**

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie / Prestation de Compensation du Handicap peut



être réajustée sur demande pour des interventions de salariés de particuliers en gré à gré, les SAAD

(Services d'aide à domicile) et les accueils de jour. Un soutien aux personnes âgées et en situation de handicap pour lequel un budget de 2,5 millions d'euros a été alloué.



■ Un numéro  
**d'urgence pour lutter  
contre l'isolement**

De nombreuses personnes âgées vivent seules à leur domicile. La situation exceptionnelle de confinement à laquelle La Réunion est soumise par souci de sécurité ne peut qu'accroître le sentiment d'isolement de nos «gramounes», qui ne peuvent plus recevoir la visite de leurs proches. Le Département, pour répondre au besoin de lien social de ces personnes isolées et lutter contre la détresse psychologique, a mis à disposition deux psychologues. Ce **numéro vert, 0 800 200 840**, est géré par la CUMP OI (Cellule d'Urgence Médico Psychologique), avec l'appui des associations bénévoles d'écoute (SOS Solitude et APS).



# 15 PMI à l'écoute des familles et des professionnels

Depuis le début du confinement le 17 mars, plus de 6 000 appels téléphoniques ont été reçus et traités et plus de 600 consultations ont été réalisées dans les trois PMI du secteur Nord. Un soutien apprécié des familles et des professionnels de l'action médico-sociale.

**D**ans les PMI, les jeunes parents trouvent des conseils précieux sur le suivi de grossesse ou la vie quotidienne avec bébé. Les centres de PMI ouverts assurent la vaccination et les consultations obligatoires de suivi des nourrissons ainsi que les consultations de suivi des femmes enceintes. Les puéricultrices, auxiliaires de puériculture, infirmières et éducatrices de jeunes enfants sont mobilisées pour accompagner, conseiller et orienter les familles. Des astuces et propositions d'activités pour les enfants sont données aux parents qui se retrouvent au domicile depuis plusieurs semaines. C'est aussi à la PMI que les jeunes filles et les femmes peuvent recevoir des conseils sur la contraception pour éviter une grossesse non désirée. Les contraceptifs sont délivrés gratuitement aux mineures et non assurés sociaux. Les entretiens psychosociaux pré-IVG sont également

assurés par la conseillère conjugale par téléphone, qui est aussi à l'écoute des femmes victimes de violences conjugales.

## Des consultations téléphoniques ou sur place

Les équipes des 40 centres de PMI et CPF (Centre de planification familiale) sont en télétravail et peuvent donc répondre aux demandes, par téléphone. Un accompagnement est assuré notamment pour les familles les plus isolées. Une consultation à distance est possible grâce aux médecins et aux sages-femmes et en fonction des situations, un rendez-vous peut être proposé. Dans ce cas, les

précautions sanitaires sont strictes : rendez-vous obligatoire, respect des gestes barrière dont un lavage des mains obligatoire dès l'arrivée, un seul adulte accompagnant par enfant, consultations espacées permettant la désinfection entre chaque rendez-vous. Les professionnels sont, quant à eux, équipés de matériels de protection.

## Les permanences médicales téléphoniques\*

Saint-Louis.....	<b>0262 91 22 30</b>
Saint-Pierre.....	<b>0262 96 90 60</b>
Le Tampon.....	<b>0262 59 55 21</b>
Plainte-des-Cafres	
Les Trois-Mares.....	<b>0262 27 59 12</b>
Petite-Ile.....	<b>0262 56 81 20</b>
Ravine-des-Cabris...	<b>0262 49 50 49</b>
Champ-Fleuri.....	<b>0262 30 36 27</b>
Moufia.....	<b>0262 28 82 71</b>
Chaudron.....	<b>0262 97 47 50</b>
Saint-Benoît.....	<b>0262 50 75 09</b>
Saint-André.....	<b>0262 46 01 45</b>
Plateau-Caillou.....	<b>0262 44 3737</b>
Le Port.....	<b>0262 91 78 60</b>
Piton Saint-Leu.....	<b>0262 34 20 88</b>

\*Du lundi au vendredi (jours ouvrables, de 8h à 16h).

## Une plateforme téléphonique pour les professionnels de la petite enfance

Vous accueillez de jeunes enfants et vous vous posez des questions sur les recommandations sanitaires ?

Des puéricultrices référentes Covid-19 PMI Petite enfance vous conseillent grâce à une plateforme téléphonique dédiée mise en place par le Conseil départemental :

**Tél. 0262 90 33 20, de 8h à 13h du lundi au vendredi (jours ouvrables).**

# Les TAS, mobilisés autour de la crise sanitaire

Les cinq Territoires d'Action Sociale se sont rapidement adaptés à l'urgence sociale provoquée par l'épidémie de Covid-19. Dans le cadre du Pacte de Solidarité et d'Urgence sociale, les agents du Département ont renforcé les dispositifs de solidarité.

**D**ans les TAS sont regroupés les différents dispositifs sociaux et médico-sociaux nécessaires à la prise en charge des publics les plus fragiles. Au nombre de 5, Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est, ces cellules ont pour mission d'aider et d'orienter la population la plus fragile en fonction de leurs besoins sociaux, d'insertion, d'accompagnement.

## Un accueil téléphonique renforcé

Dès l'apparition de l'épidémie et suite aux conséquences du confinement, l'ensemble des personnels des cinq TAS s'est mobilisé pour offrir un accueil social téléphonique renforcé, une prise en charge physique de proximité sur rendez-vous ou au sein



Le TAS, un lieu d'accueil notamment pour les familles au sein des services de PMI.

des maisons départementales, où se tiennent habituellement les accueils et les différents accompagnements au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de

l'aide sociale aux adultes (ASA) ou de la polyvalence insertion.

Ainsi, entre le 18 mars et le 30 avril, les TAS ont reçu plus de 25 000 appels entraînant la prise en charge de plus de 6 700 situations dont près de 1600 en urgence.

## Une action coordonnée

Pour encore plus d'efficacité face à l'ampleur de la crise sanitaire, ces Territoires d'Action Sociale se sont rapprochés des CCAS au sein des communes intéressées par une action coordonnée ainsi que des principaux opérateurs des réseaux d'aide caritatifs (Croix Rouge, BAM...), afin de gérer au mieux les demandes d'aide, notamment celles de colis alimentaires.

Dans ce cadre, pour permettre une évaluation téléphonique des demandes d'aide alimentaire, une quinzaine de travailleurs sociaux a été mise à disposition des CCAS, à Saint-Benoît,



Un accueil téléphonique renforcé à la PMI de Saint-Benoît.



Les familles d'enfants suivis par l'ASE sont également accompagnées par le TAS de leur secteur.

Saint-André, Sainte-Suzanne, Le Port, La Possession, Saint-Paul, Saint-Leu et Saint-Pierre.

### Des lieux d'approvisionnement

Le Département s'étant mobilisé très en amont de l'alerte épidémique pour assurer la mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques, ce sont les TAS qui ont assuré la distribution sur leur territoire respectif pour les auxiliaires, assistants et accueillants familiaux. Déjà plaque tournante de l'action sociale du Département, les TAS ont accentué leur contribution essentielle à la sécurité de la population en cette période de crise sanitaire, avec le concours effectif du Département.



Dès le début de l'épidémie, les 5 TAS de l'île ont reçu des livraisons de gels hydroalcooliques et de masques pour les agents et tous les professionnels de l'action sociale.

### Les missions d'un TAS

Le Territoire d'Action Sociale est une direction qui a pour mission de mettre en œuvre sur son périmètre les politiques publiques définies au niveau central par différentes institutions et services. Cette direction est composée de plusieurs services déconcentrés, ce qui lui permet d'être plus proche de la population. On retrouve au sein d'un TAS les Maisons Départementales, les Actions de santé, l'Aide Sociale aux Adultes, le Point Info Santé.

# Des paniers vitaminés pour les publics fragiles



**Aidants et accueillants familiaux bénéficient de paniers de légumes et de fruits chaque semaine, offerts par le Département. Une aide bienvenue pour assurer la santé des personnes en perte d'autonomie.**

**T**omates, choucho, salade, pommes de terre, banane, fruits de la passion, ananas... Le panier est bien garni et va aller enrichir chaque semaine les repas préparés par les accueillants familiaux qui hébergent des personnes en perte d'autonomie et par les assistants familiaux qui accueillent les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. « C'est une belle opération qui est menée dans le cadre du Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale, se réjouit le Président du Département, qui assistait à la remise du premier colis. Cette mesure était nécessaire

et ce, pour deux raisons. D'une part, cette crise a mis à mal les agriculteurs qui ont des difficultés à écouler leur production. Aussi, en tant que chef de file de l'agriculture, la Collectivité a décidé de mettre en place une chaîne de solidarité alimentaire pour faciliter cet écoulement. D'autre part, le Département, moteur de l'action sociale, a souhaité garantir la sécurité alimentaire des personnes fragiles en leur livrant des paniers de fruits et de légumes frais pour diversifier et améliorer leur alimentation, et cela en lien avec les CCAS et les associations de l'aide alimentaire. »

## Une chaîne de solidarité autour du Département

Les colis sont conditionnés par l'Arifel (Association réunionnaise interprofessionnelle fruits et légumes) à Saint-Louis et livrés par les CCAS, les associations et La Poste. « Chaque semaine, nous portons 900 paquets aux accueillants familiaux et 600 aux assistantes familiales. C'est une grande fierté pour nous de contribuer à la réussite de cette opération », souligne Thierry Amady, directeur opérationnel courrier et colis à La Poste.

Agriculteurs, conditionneurs et transporteurs sont les partenaires privilégiés du Département pour cette opération de distribution de paniers péi. « Sans nos partenaires, nous ne pourrions assurer cette mission d'utilité publique. Chaque jour, tous ensemble, nous vivons La Réunion solidaire », conclut le Président.

### L'accueil familial, au cœur des relations humaines

La Réunion compte 702 accueillants familiaux agréés qui exercent leur profession avec passion, dévouement et professionnalisme. L'accueil familial permet de créer les conditions de vie chaleureuses, familiales et humaines qui favorisent le lien social. C'est un excellent moyen de rompre l'isolement des personnes âgées et handicapées et il est reconnu qu'une vie active et riche socialement tient éloignées les maladies neuro-évolutives comme la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson.



### Accueillante familiale, une mission

**Depuis 4 ans, Marie-Sarah Grondin est accueillante familiale et éprouve un réel bonheur à se consacrer à ce métier dont elle apprécie les moments d'échanges, de partage voire de complicité. Rencontre.**

C'est dans les Hauts de Sainte-Marie, à la Ressource, au fond d'une impasse, qu'habite Marie-Sarah Grondin. Avec son mari, qui a décidé de la soutenir en démissionnant de son métier d'ambulancier, elle s'occupe de trois personnes âgées dont une en situation de handicap. Deux habitations communicantes permettent un réel

confort aux personnes accueillies et à la famille. Tradition oblige, la cour est bien fleurie et offre un espace protégé pour se dégourdir les jambes. « C'est une vie familiale, nos hôtes sont au cœur de notre vie et nous devons les protéger comme tous les membres de notre famille », souligne-t-elle. Ravie de l'opération colis, elle ne cache pas son

enthousiasme : « C'est un réel bonheur pour nous ! C'est une très bonne chose car cela nous évite de sortir. Nous accueillons des personnes âgées et donc fragiles. De plus, ces produits frais sont excellents pour la santé de tous. Comme nous allons les recevoir toutes les semaines, c'est vraiment agréable ».

**16 500**

paniers de fruits et légumes offerts chaque semaine dont 1500 pour les accueillants et assistants familiaux.





Pendant les trois premières semaines de l'état d'urgence sanitaire, le Département s'est mobilisé pour livrer des masques aux établissements médico-sociaux, à l'ASE et aux MAM.

## Des mesures exceptionnelles pour renforcer la sécurité sanitaire

Le Département a souhaité renforcer les conditions d'hygiène et de sécurité des personnes âgées et handicapées et des professionnels en finançant du matériel de première nécessité, des équipements de sécurité pour les professionnels et en distribuant masques et gel hydro-alcoolique.

**D**ans les établissements spécialisés médico-sociaux accueillant des publics vulnérables, telles que les personnes âgées ou handicapées, ou des enfants, les mesures de sécurité sanitaire doivent être particulièrement

renforcées en période de crise sanitaire. C'est pourquoi le Département a souhaité intervenir rapidement pour sécuriser l'accueil de ces publics et l'activité professionnelle de leurs accompagnants et soignants. Cette aide d'urgence, votée en commission permanente le 27 mars, a pris plusieurs formes.

### ■ Des masques et du gel hydro-alcoolique pour les MAM

Les Maisons d'Assistants Maternelles accueillant moins de dix enfants ou/ et assurant la garde des enfants de personnels essentiels pendant la crise sanitaire ne sont pas soumises à obligation de fermeture.. Pour sécuriser l'accueil des enfants et les

conditions de travail des assistances maternelles, le Département leur a livré des masques ainsi que du gel hydro-alcoolique.

### ■ Des équipements de protection

Blouses, masques, gants... tous ces équipements de sécurité jetables, indispensables en période de crise sanitaire, représentent un investissement considérable pour les employeurs des professionnels du secteur médico-social, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'accueil de la petite enfance, ainsi que pour les professionnels d'aide à la personne, employés sous le régime du CESU (Chèques Emploi Service Universel). C'est pourquoi le Conseil départemental a attribué des dotations

exceptionnelles pour financer ces équipements de sécurité.

### Établissements spécialisés et soins à domicile

Les élus du Département ont voté une aide forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 170 euros par professionnel et par mois. Cette aide sera reconduite chaque mois pendant toute la durée de l'état de crise sanitaire. Ce forfait sera versé aux professionnels par les employeurs pour leur permettre d'acquérir les équipements nécessaires à leur protection. Un budget de 3,6 millions d'euros a été affecté à cette aide aux Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

### Aides à domicile

Les salariés en gré à gré, c'est-à-dire embauchés directement par une personne en perte d'autonomie pour l'aider dans son quotidien, bénéficient de de cette aide exceptionnelle. Le versement d'un forfait de 170 euros mensuel sera effectué sous la forme d'un chéquier complémentaire au CESU pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. Le Conseil



départemental a budgété la somme de 2,7 millions d'euros pour leurs équipements de protection et pour reconnaître leur investissement pendant cette crise sanitaire.

### Accueillants familiaux

Le versement du forfait d'équipement sera effectué par le biais d'une aide

individuelle d'une valeur de 170€ pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. 275 000 euros ont été affectés pour financer cette aide exceptionnelle pour les accueillants familiaux. Des masques et des solutions hydro-alcooliques leur ont aussi été livrés par le Département.

### Aide sociale à l'enfance

Les établissements d'aide sociale à l'enfance bénéficient également de ce soutien pour l'achat d'équipement de sécurité. Une somme de 225 000 euros a été allouée pour renforcer les conditions d'hygiène et de sécurité des personnels des établissements d'aide sociale à l'enfance.



Les professionnels de l'action sociale ont pu venir se fournir auprès des TAS en solution hydro-alcoolique, spécialement conditionnée par le Département.

**3,6 M€ pour les ESMS et SAAD**  
**2,7 M€ pour les salariés en gré à gré**

**275 000 € pour les accueillants familiaux**  
**225 000 € pour l'ASE**

**7,1 M€**



## Le DEFI des masques de protection

La cellule de Développement économique des filières innovantes du Conseil départemental (DEFI) a conçu un prototype de masque en tissu. Ce modèle va être produit en grande quantité pour équiper les agents du Département et, au-delà, la population réunionnaise.

**A** lors que le déconfinement est en cours la question des masques de protection est totalement d'actualité. Mi-avril, le Département a sollicité ses agents de la cellule DÉFI pour concevoir un masque de protection. « C'était un défi, c'est le cas de le dire, sourit Jean-François Hoareau, responsable de ce service du Conseil départemental. On s'est mis à trois à réfléchir à ce prototype à partir de la norme AFNOR

pour voir si on était capable de le faire ou pas. »

### Une étanchéité maximale

Outre la modélisation, il fallait trouver aussi les tissus adéquats, répondant à la norme AFNOR, et tester leur étanchéité. « On a fait tous les tests :

quand on souffle, la bougie ne s'éteint pas. Et l'eau ne passe pas non plus. » Ces deux conditions sont en effet indispensables pour assurer la sécurité. Le masque doit aussi passer sous le menton pour bien protéger la bouche. Un certain nombre de contraintes donc, que DEFI a relevées sans peine.





Le prototype a été vérifié avec la collaboration du SDIS, et son pouvoir filtrant validé.

### 600 masques par jour

DEFI accueille désormais toute une équipe de couturiers et d'agents polyvalents pour réaliser la première tranche de la commande passée par le Département : pas moins de 50 000 masques sont en cours de fabrication.

Après la première semaine de tests et d'ajustement, DEFI a trouvé sa vitesse de croisière : « Nous avons fait rentrer toute la matière première, à peu près 4 000 m<sup>2</sup> de tissu et le reste des accessoires nécessaires. Nous disposons de 34 couturiers qui travaillent par équipe de deux, avec à chaque fois trois agents polyvalents pour le découpage et l'assemblage. Nous allons fabriquer 600 masques par jour afin de livrer

aussi rapidement que possible les 50 000 masques attendus », explique le responsable de la cellule DEFI.

### Un «tuto» disponible

Une seconde tranche de la même quantité est prévue et sans doute une troisième. « Le but est d'équiper tous les agents du Département, le public accueilli dans les établissements mais aussi à terme la population », conclut Jean-François Hoareau. Un défi, avec ou sans majuscule, conséquent ! En attendant, pour les petites mains habiles qui souhaiteraient se lancer, associations ou particuliers, un «tuto» en vidéo est disponible sur le site du Conseil départemental.



Disponible sur YouTube  
<https://www.youtube.com/watch?v=jnrssZjZR-g>



# Un «Plan Masques» pour équiper gratuitement les Réunionnais

Equiper les Réunionnais de masques grand public, c'est l'objectif du Plan masques voté par les élus départementaux le 29 avril. 730 000 masques seront réalisés pour être distribués gratuitement.

**D**epuis la levée du confinement, le 11 mai, il faut sortir masqué par précaution. C'est pourquoi le Département a lancé une grande action de confection dès la commission permanente du 29 avril.

## Un partenariat avec les professionnels de la Couture

Le Département a décidé de soutenir davantage les initiatives des structures



300 000 à 600 000 masques, soit environ de 50 à 100 masques par jour et par personne engagée dans le dispositif, seront réalisés dans l'atelier d'insertion.

## Des frais remboursés cumulables avec le RSA

Les personnes volontaires participant à l'atelier d'insertion masques bénéficieront d'une aide forfaitaire (AFI) aux frais de transport et de restauration, comprise entre 19 € et 33 € par jour (13 €/j pour la restauration, 6 €/j pour les transports + 0,33 €/km, plafonné à 20 €/j).

Par ailleurs, sur justificatifs, les frais liés aux équipements individuels nécessaires à l'action pourront être pris en charge. Le montant total de ces deux dispositifs de défraiement ne pourra pas excéder 1000 €. Cette aide sera intégralement cumulable avec le RSA à condition que la participation n'excède pas un mois.

de l'économie sociale et solidaire à même de produire rapidement ces masques et de porter directement et plus fortement une partie de la production, dans le cadre d'un partenariat avec les professionnels de la couture, en mobilisant les dispositifs d'insertion.

C'est ainsi que les services techniques de la Collectivité (DEFI), les acteurs de l'économie solidaire et de l'insertion (10 associations et la régie des Broderies de Cilaos) ainsi que les professionnels de la couture (Syndicat de la Couture Réunionnaise) sont aujourd'hui mobilisés autour d'un objectif commun, la réalisation de 730 000 masques.

## Un chantier d'insertion pour les bénéficiaires du RSA

Le Département et le Syndicat de la Couture Réunionnaise ont souhaité initier un partenariat visant à déployer une production à l'échelle semi-industrielle, mobilisant les bénéficiaires du RSA ayant une

expérience dans le domaine de la couture ou souhaitant s'insérer dans ce secteur.

Un atelier d'insertion départemental, mobilisant des bénéficiaires du RSA, encadrés par des professionnels de la couture, avec un ratio d'encadrement d'un professionnel pour dix bénéficiaires du RSA, sera installé. D'autres ateliers d'insertion pourront être organisés le cas échéant.

L'encadrement est soutenu par le Département à hauteur de 3 000 € par encadrant mobilisé, soit 90 000 € pour la mobilisation de 30 encadrants et de 300 bénéficiaires du RSA.

Le Département a fourni les ateliers en machines et en matières premières. De plus, pour faciliter la participation des bénéficiaires du RSA volontaires pour intégrer ce dispositif, le bénéfice de l'Aide Financière à l'Insertion (AFI) a été élargi à la participation aux actions d'intérêt général et, dans ce cadre, permet d'en modifier les montants (*lire encadré*).

# Du gel hydro-alcoolique en production industrielle

Une chaîne industrielle mise en place dans le prolongement d'une chaîne de solidarité ! Tel est le défi relevé par le Conseil départemental avec la collaboration de l'industriel péi qui a permis la distribution de 16 000 litres de gel hydro-alcoolique aux établissements médico-sociaux.



Visite du laboratoire départemental des Eaux et d'Hygiène du Milieu et la chaîne de production de la solution hydro-alcoolique.



**D**epuis le 6 avril, le Département distribue des flacons de gel hydro-alcoolique aux «gramounes» et au personnel les accompagnant dans les EHPAD, aux enfants et à leurs encadrants dans les établissements de la protection de l'enfance, aux personnels des Services d'aide à domicile, aux assistantes familiales, aux accueillants familiaux et bien entendu aux publics des CCAS. Une livraison rendue possible grâce à une commande passée par le Conseil départemental auprès des établissements Isautier.

« C'est une chaîne industrielle qui s'est mise en place dans le prolongement d'une chaîne de solidarité !

Cette chaîne de solidarité lie des hommes, un industriel, la Collectivité départementale et va même jusqu'au Ministère des Outre-Mer. Ensemble, soyons solidaires ! » conclut le Président du Département.

Le Laboratoire départemental des Eaux et d'Hygiène du Milieu a pu également conditionner 3 000 l de ce désinfectant

essentiel et assurer l'étiquetage de 20 000 flacons de 500 ml. Par ailleurs, afin de protéger les professionnels en contact avec les publics fragiles, les élus du Département, dans le cadre du Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale, ont également voté la commande de 1,5 million de masques chirurgicaux et FFP2.



«Au départ, nous avons été sollicités pour fournir de l'alcool. Puis nous nous sommes dit qu'il serait plus efficace de réunir tous les ingrédients nécessaires afin de fabriquer directement de la solution hydro-alcoolique. Nous avons lancé la fabrication le 30 mars. Pour cela, nous avons pu compter sur un engagement fort de nos équipes : nos salariés nous ont fait savoir que si l'entreprise avait besoin d'eux pour fabriquer et conditionner cette solution hydro-alcoolique alors ils viendraient travailler. De même, c'est toute la filière de la rumerie réunionnaise qui s'est mobilisée autour de nous pour nous aider. C'est une chaîne de solidarité vraiment exceptionnelle sur toute l'île qu'il faut saluer et qui nous a permis de répondre à la commande du Département ainsi qu'à celles de nombreuses collectivités et entreprises.»

**Jérôme Isautier**

**16 000 litres**

de gel hydro-alcoolique ont été livrés aux établissements médico-sociaux.

# L'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sécurisé

Des dotations ont été prévues pour proposer aux enfants accueillis des jeux éducatifs en suffisance.

**Les professionnels en charge des enfants confiés à l'ASE dans les deux Foyers départementaux de l'Enfance et les familles d'accueil ont reçu des assurances de soutien à leur mission. Leur sécurité et celle des enfants accueillis font l'objet de directives particulières.**

**C**onfinement oblige, c'est par visio-conférence que le Département s'est entretenu dès le début de la crise sanitaire avec l'ensemble des associations gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la protection de l'Enfance. L'objectif de cette discussion était de faire le point sur le fonctionnement et les conditions d'accueil des enfants et de leur famille en cette période de confinement et de témoigner du soutien de la Collectivité au travers de mesures déployées dans le Pacte de Solidarité et de l'Urgence sociale.

## Des mesures pour les professionnels et les employeurs

La mise en place d'une prime exceptionnelle a été accordée à l'ensemble des salariés intervenant dans ces établissements et services médico sociaux et qui se mobilisent pour mener leur mission d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés à l'ASE. Une subvention de 170 € mensuels est accordée et décomposée comme suit : 100 € pour les salariés en tant que prime de soutien à leur investissement et 70 € versés aux associations / employeurs

pour l'achat de kits d'équipement de protection. L'ensemble de cette mesure représente 225 000 € (*lire page 15*). Par ailleurs, des assurances ont été données aux employeurs à propos du remplacement du personnel absent.

**500 000**  
€

## Des animations éducatives et sportives

Lors de cette visio-conférence, la mise en place d'animations éducatives et sportives dans les deux Foyers départementaux de l'Enfance qui accueillent des enfants dans le cadre de l'urgence, a été évoquée. Un renforcement de l'équipe d'animation des Foyers a été également prévu. Cet effort a nécessité un investissement à hauteur de 500 000 € sur trois mois pour le Conseil départemental. Les autres établissements qui souhaitaient un

soutien pour mettre en place des projets destinés à améliorer l'accueil et la prise en charge des enfants, particulièrement sur le plan ludique et sportif, pourront solliciter la Collectivité qui leur apportera son aide.

Cette réunion virtuelle constructive a apporté des réponses aux travailleurs sociaux en charge des enfants suivis

par l'Aide Sociale à l'Enfance. «Cet échange était indispensable compte tenu de cette mission essentielle de la Collectivité qu'est la protection de l'enfance. En ces moments difficiles, il est important pour la Collectivité de montrer son soutien et de rassurer ces employeurs et ces salariés qui œuvrent au quotidien au bien-être des enfants confiés », précise le Département.

## 5,3 M€ Des moyens supplémentaires pour les assistants familiaux

Ces professionnels investis dans l'action sociale accueillent à leur domicile 80% des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), leur permettant de vivre dans un cadre familial épanouissant. Le confinement ayant généré des frais supplémentaires aux familles d'accueil, notamment au niveau des repas et des activités, le Conseil départemental a décidé d'octroyer aux assistants familiaux une aide exceptionnelle de 30 € par jour pendant la période d'urgence sanitaire au lieu des 15 € par jour habituellement accordés, afin d'assurer les dépenses supplémentaires

d'entretien et de bien-être des enfants de l'ASE. Cette somme sert à financer l'alimentation, les produits de soin et de matériels éducatifs comme les tablettes dont ces enfants ont besoin. Par ailleurs, les assistants familiaux reçoivent chaque semaine un panier de fruits et de légumes frais offert par le Département. A ce jour, 1980 enfants sont accueillis par 835 assistants familiaux. L'aide exceptionnelle dont bénéficient les familles accueillantes représente un budget de 5,3 M€, hors livraison de paniers de produits frais.

## Des mesures de sécurité maximales

**Visites.** Le droit de visite et d'hébergement des familles des enfants confiés à l'ASE sera aménagé en lien avec les autorités judiciaires.

**Voyages.** Durant toute la durée du confinement, les voyages sont interdits pour tous les jeunes confiés à l'ASE afin d'assurer leur sécurité.

**Information.** L'ensemble des établissements médico-sociaux en charge de la protection de l'enfance, ainsi que les assistants familiaux, sont régulièrement contactés afin de rappeler les principes à respecter pour la sécurité des enfants.



Au sein des deux Foyers départementaux de l'Enfance comme chez les assistants familiaux, les mesures de protection des enfants et des professionnels ont été renforcées.



Une visio-conférence a permis de présenter les mesures de soutien votées aux acteurs de l'action sociale dédiée à l'Enfance.

## 9 référents à l'écoute des professionnels ASE

0693 00 61 35  
0692 42 30 78  
0692 32 18 87  
0693 22 55 15  
0692 32 61 56  
0693 11 95 89  
0692 32 18 87  
0693 92 73 86  
0693 11 88 29

## Où s'adresser ?

Des renseignements sur ces dispositifs peuvent être obtenus aux numéros suivants :

0692 97 41 88  
0692 97 43 75



## Des tablettes numériques prêtées aux collégiens boursiers

Une convention de partenariat a été signée le 6 avril avec l'Académie de La Réunion pour assurer la continuité pédagogique des collégiens pendant la fermeture des collèges liée à la pandémie du COVID-19.

**P**our les collégiens insuffisamment équipés en numérique, suivre le programme pédagogique pendant la période de fermeture des établissements relève d'un exercice compliqué. Une situation qui accentue les inégalités dans l'accès au savoir dont sont victimes les élèves issus de familles modestes. Le Département a donc décidé de réduire cet écueil et de favoriser

l'égalité des chances en dotant 4 500 collégiens de tablettes, préalablement configurées par le Rectorat pour un usage pédagogique et éducatif.

### Empêcher le décrochage scolaire

Le Conseil départemental, avec le concours de l'Etat, a réalisé des efforts conséquents dans le cadre des appels à projets « Collèges numériques et innovation pédagogique » avec la distribution de plus de 4500 tablettes dans les collèges.

La continuité pédagogique est un enjeu fort d'éducation en établissement scolaire afin d'empêcher le décrochage scolaire, notamment celui des collégiens issus de familles défavorisées. Les actions de chacun doivent concilier sécurité des élèves et des personnels, maintien du lien

pédagogique et poursuite des activités indispensables à la continuité des apprentissages. Les principaux de collège ont donc prêté ces tablettes aux élèves de familles défavorisées le temps du confinement.

### 53 collèges concernés

Cette convention acte la volonté du Département de mettre une tablette à disposition des collégiens de 53 établissements intégrés dans les « Plans numériques » successifs afin d'atténuer la fracture numérique qui touche de nombreux élèves et, aussi, de désengorger l'accès à un matériel unique dans les familles nombreuses.

**4 500**

tablettes prêtées aux élèves de 53 collèges pour assurer la continuité pédagogique.

# Net-Bourses : le traitement des dossiers des étudiants boursiers assuré

En cette période de crise sanitaire sans précédent, le Département, partenaire essentiel de la réussite éducative, maintient ses actions de soutien aux étudiants et assouplit les délais de réinscription.

**D**e nombreux étudiants réunionnais bénéficient du soutien du Département pendant leurs études supérieures. Afin d'offrir à la jeunesse estudiantine réunionnaise les conditions favorisant la réussite de son parcours universitaire, d'importants dispositifs départementaux ont été mis en place via la plateforme Net-Bourses : aide aux frais de scolarité, bourse, hébergement à la Cité Universitaire de Paris (pour les étudiants en mobilité). Malgré les contraintes posées par

*« Nous pensons en particulier à nos étudiants en mobilité, qui sont aujourd'hui isolés, à qui nous transmettons tous nos vœux d'encouragement pour résister au mieux à cette situation aussi inattendue que préoccupante. »*  
Le Président  
du Département.

l'actuelle crise sanitaire, le paiement du second acompte de la bourse départementale ne sera pas affecté. A travers « Net-Bourses », des agents sont mobilisés pour assurer son paiement dans les délais les plus resserrés, afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat et les conditions de vie de ses bénéficiaires à La Réunion comme en mobilité.

## Les réinscriptions ouvertes

Malgré les soubresauts et ralentissements occasionnés par la crise Covid-19, la prochaine année universitaire se profile à l'horizon. Dès le 30 avril, les étudiants ont pu faire leur demande en ligne sur le site Net-Bourses. En raison des circonstances exceptionnelles générées par la crise sanitaire, la période de télé-inscription est prolongée d'un mois, soit jusqu'au 30 novembre 2020 au lieu du 31 octobre.

**30 avril**

ouverture des réinscriptions.

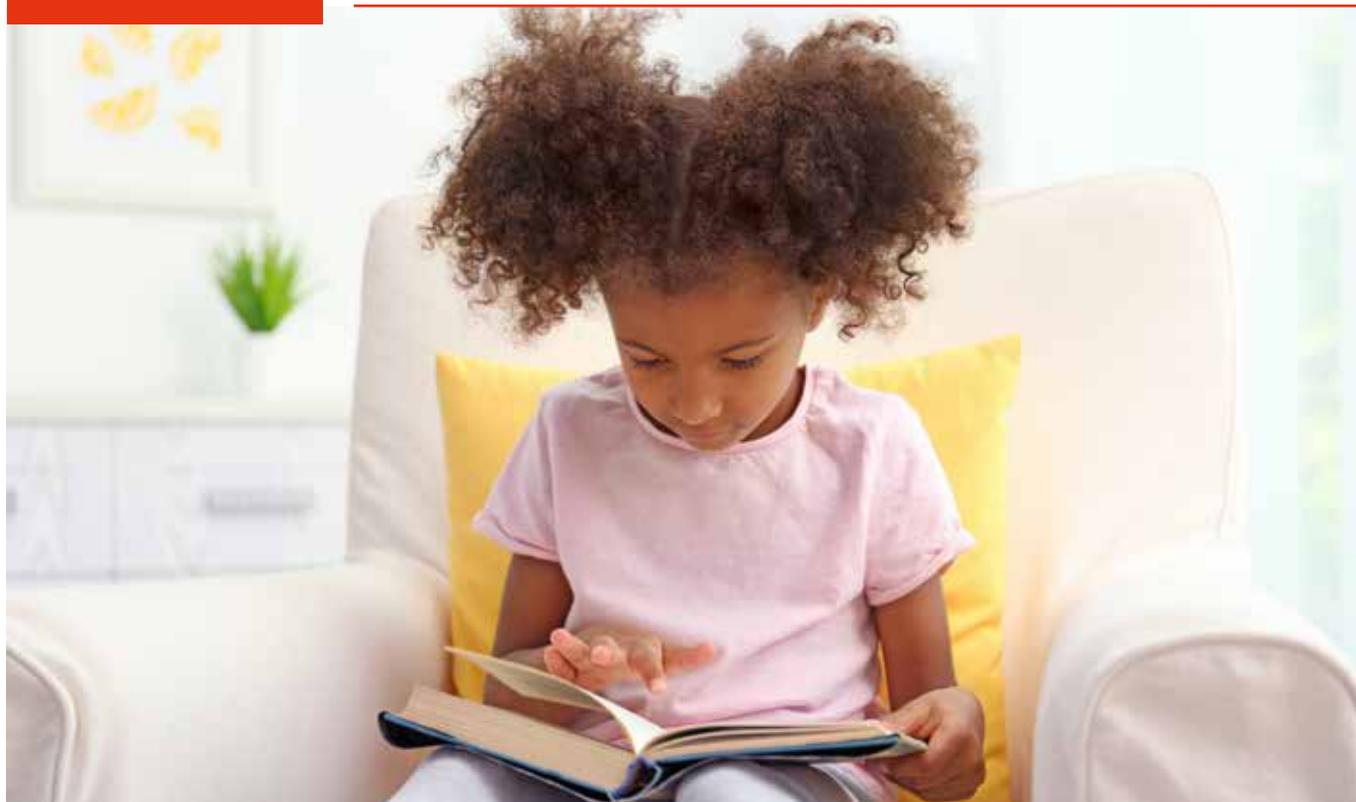
**30 novembre**

date limite de dépôt des demandes.

Site :

<http://net-bourses.cg974.fr/>





## Une dotation à visée pédagogique pour les familles d'enfants suivis

Pour assurer l'éveil, pendant la fermeture des collèges, des enfants suivis par les travailleurs sociaux, le Département a décidé d'attribuer à leur famille une somme pour l'achat de jeux éducatifs.

Occuper les enfants tout en veillant à leur éveil cognitif est une mission compliquée pour les familles pendant la période de fermeture des établissements alors que tous les équipements d'animation ludo-pédagogiques, type médiathèques, centres sportifs, sont fermés au public. L'achat de jeux éducatifs et de matériels de loisirs créatifs favorisant l'imagination de l'enfant, son repérage dans l'espace, sa maîtrise du graphisme, son apprentissage de la lecture et plus largement sa culture générale, n'est pas toujours à la portée de la bourse des familles suivies par les travailleurs

sociaux du Département dans le cadre d'une mesure administrative (AECD) ou judiciaire (AEMO).

**660 000**  
€

La Commission permanente du 27 mars a donc opté pour une dotation de 100 € par mois pendant la période de crise sanitaire afin d'aider ces familles à acquérir le matériel nécessaire à l'éveil de leurs enfants. Quelque 3 300 enfants sont concernés par cette mesure pédagogique et sociale pour laquelle le Département a engagé une enveloppe de 660 000 €.

### Où s'adresser ?

Familles suivies par l'ASE

**0692 97 41 88**

**0692 97 43 75**

**0692 97 43 53**

MAM

**0262 90 33 42**

### Un coup de pouce pour les MAM **4 000€**

Certaines Maisons d'Assistants Maternels (MAM) qui ont connu une baisse d'activité importante vont pouvoir bénéficier d'une aide forfaitaire pour les aider à passer le cap. Si l'accueil des enfants est autorisé pour les petites structures ne dépassant pas dix enfants, et notamment pour celles accueillant des enfants de personnels essentiels (soignants, forces de l'ordre, salariés réquisitionnés...), quelques MAM souffrent d'une baisse d'activité inévitable pendant cette épidémie. Pour répondre au besoin de trésorerie de ces petites entreprises qui rencontrent des soucis d'ordre financier, le Département a décidé de leur attribuer une aide forfaitaire de 4 000 € par MAM. Sont éligibles à ce soutien les Maisons d'Assistants Maternels n'ayant pas bénéficié des dispositifs TAJ et ADEN dans le contexte actuel de crise sanitaire Covid-19 (lire page 27). Le Département fournira également de la solution hydro-alcoolique à ces structures d'accueil petite enfance.

# Le Département et l'ONF ouvrent les sentiers forestiers



Si la randonnée est désormais possible en groupe restreint, le camping n'est pas encore autorisé.

**Dans le cadre du Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale, le Département a remis à l'Office National des Forêts (ONF) de la solution hydro-alcoolique pour sécuriser le travail des forestiers. Les équipes sont à l'œuvre pour remettre en état les sentiers et les abords des routes forestières.**

**A**près huit semaines de confinement, quel amoureux de la nature n'a pas des fourmis dans les pieds et ne rêve pas de retrouver la fraîcheur des sous-bois ainsi que le magnifique panorama qui récompense les valeureux marcheurs au sommet des cimes ? L'un des motifs de soulagement unanimement partagé par les Réunionnais à l'annonce du déconfinement, c'est la perspective de pouvoir enfin emprunter à nouveau les sentiers de randonnée pour une balade revigorante.

## La plupart des sentiers accessibles

Le Département et l'ONF sont déjà à l'œuvre depuis l'annonce du probable

déconfinement pour évaluer les travaux nécessaires de remise en état et les effectuer. Il se peut que l'itinéraire que vous souhaitez emprunter soit justement en cours de travaux. Dans ce cas, par mesure de sécurité, le sentier n'est momentanément pas accessible. Une signalétique aux abords du sentier signale la fermeture pour travaux. Pour éviter d'avoir à rebrousser chemin et improviser un nouvel itinéraire, avant de chausser vos souliers de randonnée et de prendre la route, pensez à consulter le site du Département et celui de l'ONF. La liste des sentiers y est soigneusement tenue à jour. La fermeture pour travaux est indiquée, ainsi que l'état de chaque chemin (*lire encadré*). Vous pouvez ainsi choisir votre itinéraire en toute sécurité.

## Les gestes barrière même en randonnée

Dans la nature comme en ville, les mêmes règles de distanciation sociale prévalent face à l'épidémie de Covid-19, que ce soit dans les sentiers ou sur les aires de pique-nique. La randonnée est autorisée mais en groupe limité à moins de dix

personnes, et en respectant les gestes barrière : distance d'au moins un mètre entre randonneurs, port du masque et frictions régulières au gel hydro-alcoolique notamment en arrivant sur une aire d'accueil, avant et après avoir été en contact avec un élément à toucher, telle qu'une barrière ou une table. L'interdiction de camper est toujours en vigueur.

**Amis randonneurs, bon retour en forêt à tous et soyez responsables !**

## Le classement des sentiers

Dans le souci de vous accompagner en toute sécurité, le Département et l'ONF tiennent à jour une liste de sentiers, classés en quatre catégories.

1. Praticable
2. Praticable mais fortement enherbé
3. Non encore reconnu, à pratiquer avec prudence.
4. Fermé car dangereux

A consulter sur le site du Département et sur celui de l'ONF.

**[www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)**  
**[www1.onf.fr/la-reunion](http://www1.onf.fr/la-reunion)**

# Des salaires garantis pour les PEC et les CDDI

La crise sanitaire a eu un impact important sur les personnes en démarche d'insertion dont la plupart n'ont pu assurer leurs missions en raison du confinement. Pour ces publics, le Département garantit le maintien des salaires qu'il cofinance avec l'État par le moyen d'une avance de trésorerie aux employeurs.

**D**ans le département, 10 600 personnes bénéficiaient, fin 2019, des nouveaux contrats aidés, appelés " Parcours emploi compétences " (PEC). Les salariés recrutés sous le régime des PEC sont des acteurs essentiels de la vie des communes. Employés dans les écoles et dans les services de restauration scolaire, l'entretien des espaces publics et la lutte anti-vectorielle, la plupart d'entre-eux ne peuvent plus exercer leurs missions. La même situation prévaut pour les personnes en démarche d'insertion qui travaillent sous le régime du CDDI, (Contrat à durée déterminée d'insertion),

au sein d'associations ayant pour mission d'aider des publics éloignés du marché de l'emploi à se former et à développer un projet professionnel. Déjà fragilisés par leur situation précaire, ces publics sont fortement impactés par les conséquences sur l'emploi et le pouvoir d'achat de la crise sanitaire.

## Une avance remboursable

Le Département a donc pris des mesures afin d'éviter toute situation de rupture des activités, des emplois et des salaires. La commission permanente du 27 mars dernier a donc décidé de garantir le paiement

des salaires de ces salariés en démarche d'insertion. Ainsi, des avances remboursables seront versées aux employeurs de ces personnels en insertion à hauteur de deux mois de salaire brut, sur la base du nombre d'heures hebdomadaires au SMIC convenues dans les différents contrats. L'ensemble des contrats PEC BRSA en cours ont fait l'objet d'une prise en charge du résiduel sur la base de 35 heures/hebdomadaires ainsi que les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion Bénéficiaires du RSA validés dans le cadre la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2019 et 2020, signée entre l'État et le Département, dans la limite de 35h hebdomadaires.

**1,3 M€**

Les employeurs devront fournir un bilan de l'utilisation des fonds et rembourser l'avance au Département, après le versement par l'État des crédits relatifs à la prise en charge du chômage partiel. Cette mesure exceptionnelle de garantie des salaires a nécessité une enveloppe globale de 1,3 M€.

## Où s'adresser ?

**0 801 801 000** (numéro vert, appels et services gratuits).

Tous les numéros utiles sont consultables en page 2 et sur **www.departement974.fr**

# Une subvention exceptionnelle pour les créateurs d'entreprise

Pour soutenir les créateurs d'entreprises ayant lancé leur activité au cours des derniers mois et qui ont été brutalement stoppés dans leur développement par la pandémie, le Département a prévu de renforcer l'aide qu'il leur a déjà apportée lors de la création de leur entreprise.

**A**vant la crise provoquée par le Covid-19, le bilan économique dressé par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) était plutôt positif à La Réunion. Selon cet organisme, de nombreuses entreprises se sont créées au dernier trimestre 2019.

Ces jeunes entrepreneurs recensés par l'INSEE se sont majoritairement lancés dans le secteur du commerce, puis des services aux familles et de l'hébergement et/ou de la restauration au cours des derniers mois. L'impact de la crise sanitaire est dramatique pour ces entrepreneurs, décidés à se donner eux-mêmes les clés de leur insertion socioprofessionnelle. Ces entreprises récentes se sont retrouvées freinées en plein élan par la crise sanitaire.



Une conjoncture qui pourrait avoir des effets dramatiques pour la plupart de ces nouvelles structures économiques, indispensables au dynamisme de la vie locale.

## Une aide exceptionnelle

Le Département soutient chaque année de nombreux créateurs d'entreprises via les dispositifs TAJ et ADEN. Garantir la survie de ces jeunes entreprises est l'une des nombreuses priorités d'action des élus départementaux. Une aide exceptionnelle (et ponctuelle) de l'activité a été mise en place afin d'aider à la poursuite d'activité de

ces entreprises encore en phase de démarrage.

Cette aide prendra la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum équivalent au montant qui leur a été accordé initialement, afin de leur permettre de consolider leur trésorerie et ainsi de poursuivre leur projet d'insertion socioprofessionnelle.

## Les Réseaux Points Chance mobilisés

**3,2 M€**

Le demandeur de ce soutien exceptionnel devra s'adresser au Réseau Points Chance et être suivi par ses antennes. Une aide bienvenue dans ces moments compliqués et d'incertitudes économiques dans un contexte de crise sanitaire durable.

Pour cette action de soutien, le Département a prévu une ligne budgétaire de 3,2 M€.



## Où s'adresser ?

**0 801 801 000** (numéro vert, appels et services gratuits).

Tous les numéros utiles sont consultables en page 2 et sur [www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)

# Un bouquet d'aides pour la filière horticole

Très durement impactés par la crise sanitaire, les horticulteurs vont recevoir une aide bienvenue de la part du Conseil départemental. Une bouffée d'oxygène pour permettre à leurs exploitations de continuer leur production.



La filière horticole, c'est 245 entreprises qui emploient 1 700 personnes pour cultiver des plantes et des fleurs qui enchantent le quotidien des Réunionnais. Mais depuis le début de la crise sanitaire, ce secteur a été à l'arrêt et a enregistré de lourdes pertes. « Depuis des semaines, les horticulteurs cultivent leurs plantes et finissent par les jeter à la benne », se désole Frédéric Vienne, Président de la Chambre d'Agriculture. « Le 17 mars, la fermeture des fleuristes, principaux clients des horticulteurs, a été une catastrophe. La situation s'est encore aggravée avec la fermeture des marchés forains où pouvaient s'écouler quelques bouquets. La filière comptait sur le muguet du 1<sup>er</sup> mai. On sait que cela n'a pas été possible. »

## Une subvention bienvenue

Beaucoup de chefs d'entreprise dans la filière horticole ont dû mettre une grande partie de leurs équipes

200 000  
€

en chômage partiel. Aussi, le 22 avril, la Commission Permanente a voté une aide exceptionnelle de 200 000 euros en faveur du maintien et de la relance des productions horticoles. Chaque entreprise en difficulté recevra une aide forfaitaire de 1 500 euros pour les exploitations dont la superficie n'excède pas 5 000 mètres carrés, et de 3 000 euros par hectare pour celles supérieures à cette surface : une aide bienvenue pour aider les horticulteurs à surmonter cette crise sans précédent.

## Un site e-commerce lancé par la filière

A la subvention du Département, peut s'ajouter l'aide spontanée des Réunionnais amateurs de beaux bouquets. Même sans raison festive, nous pouvons tous acheter quelques fleurs pour égayer notre intérieur, faire plaisir à un proche, ou faire livrer quelques fleurs à une personne âgée vivant en établissement spécialisé, afin

d'adoucir la peine du confinement la privant de visites régulières de ses proches. Une manière d'être solidaire de la personne âgée isolée et des producteurs. Comme aime à le répéter à juste titre les élus du Département, « en ce moment, nous avons besoin d'encre plus de solidarité ». L'Union des Horticulteurs et Pépiniéristes de La Réunion (UHPR) a ouvert récemment son site de e-commerce ([uhpr.re/laboutique-plantpei](http://uhpr.re/laboutique-plantpei)) avec livraison pour soutenir les producteurs et leur permettre d'écouler leurs plantes et leurs bouquets.

## Où s'adresser ?

Renseignements

**0 800 000 490 (horticulteurs)**

Tous les numéros utiles sont consultables en page 2 et sur [www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)

# Éleveurs et clubs équestres remis en selle

Depuis le début du confinement de nombreuses alertes ont été lancées par des clubs équestres à l'arrêt et devant rationner leurs chevaux, faute de moyens pour acheter de quoi les nourrir. Un appel entendu par les élus départementaux.

**L**es clubs équestres, une quarantaine dans le département, ont été fermés comme de nombreuses entreprises. Si leurs salariés étaient au chômage partiel, les 2500 chevaux et poneys de la filière équine réunionnaise ont toujours eu besoin de soins et de repas quotidiens. Les besoins en alimentation équine représentent plus d'une centaine de tonnes, qu'il faut bien acheter malgré un chiffre d'affaires en chute libre. Les cours et les balades à cheval n'étant plus assurés, seules les pensions des chevaux de propriétaires venaient apporter un peu de liquidités. L'annulation de manifestations agricoles et festives, telle la Foire agricole de Bras-Panon qui permet chaque année à différents professionnels de la filière équine de



La crise sanitaire impacte 44 centres équestres avec en sus de nombreux éleveurs indépendants et plusieurs centres de tourisme équestre qui ne dépendent pas du régime des agriculteurs.

faire rentrer des recettes, a été vécu comme un cataclysme. Les éleveurs, dont beaucoup vivent des activités de loisirs équestres, ont eux aussi perdu jusqu'à 50% de leur chiffre d'affaires.

## 40 € par cheval

Le Conseil départemental, très à l'écoute des inquiétudes du monde agricole, a souhaité apporter un important coup de pouce à la filière équine dans ces moments difficiles,

provoqués par l'épidémie de Covid-19.

**100 000 €**

Ainsi, lors de la Commission permanente du 22 avril, les élus départementaux ont voté une aide de 100 000 euros pour l'Association réunionnaise de valorisation et d'élevage d'équidés. « Cette aide doit permettre aux professionnels de la filière d'assurer l'alimentation de leurs animaux pendant la période de confinement », ont souligné les élus du Département. Grâce à cette subvention exceptionnelle, les éleveurs et propriétaires de centres équestres recevront 40 euros par animal.



## Où s'adresser ?

Renseignements  
**0 800 000 490**

Tous les numéros utiles sont consultables en page 2 et sur  
**[www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)**

# 16 M€ déjà engagés pour aider les Réunionnais

Si le Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale mobilise 42 M€, déjà 16 M€ ont été engagés au cours du premier mois de l'état d'urgence pour soutenir l'action sociale, la continuité pédagogique, l'aide alimentaire, le secteur de l'agriculture. Voici quelques-unes des actions phares déjà menées par le Conseil départemental.

## ■ 200 000 € pour les banques alimentaires

Une aide exceptionnelle et ponctuelle de 100 000 euros à la Banque Alimentaire et de 100 000 euros à la Croix Rouge a été accordée. Une aide exceptionnelle a par ailleurs été distribuée aux opérateurs figurant dans l'annuaire de l'aide alimentaire pour un montant global de 90 000 €.



## ■ 24 conventions signées avec les CCAS

Une aide exceptionnelle aux CCAS pour le portage de repas, des courses de première nécessité et la livraison de médicaments a été votée : au 20 avril, les 24 conventions étaient signées avec les CCAS.

## ■ 56 335 paniers livrés depuis le 28 mars

Dès le début de la crise sanitaire, le Département a souhaité renforcer son soutien aux producteurs de fruits et légumes prioritaires tout en favorisant l'accès à une alimentation saine pour les Réunionnais, avec l'aide de l'interprofession Fruits et légumes, (ARIFEL), les CCAS et les associations (Banque Alimentaire, Croix Rouge, CLEF, Momon papa Iéla, Educadoo, RIVE et REVE). Des paniers aux assistants et aux accueillants familiaux ont également été livrés.

## ■ Une aide et des emplois avec les paniers péi

Pour Julie Rallot, bénéficiaire de ce « panier péi », cette initiative du Département est d'une grande aide : « Avec la fermeture des marchés, si tu n'as pas d'auto, tu ne trouves plus ces produits ! C'est formidable de pouvoir recevoir cette aide ». De son côté, chez ARIFEL, Yannick Soupapoullé, chef de projet, se réjouit d'une initiative





Pour Julie Rallot, son panier hebdomadaire est une aide précieuse.

qui fait de nombreux heureux.  
« Des coopératives d'agriculteurs et des indépendants ont rejoint ce programme qui leur permet d'écouler leur production. En contrepartie, ils ont pratiqué des tarifs préférentiels. Pour conditionner les paniers, une vingtaine d'emplois a été créée, qui concerne pour une bonne partie des étudiants à qui ce salaire permet de poursuivre leurs études avec un peu plus d'argent. »

### ■ Un soutien aux producteurs indépendants

L'aide départementale aux producteurs indépendants de fruits et légumes prioritaires a été ré-évaluée et reconduite à hauteur de 3 000 euros pour les productions identitaires (tomate, chou, gingembre, curcuma, lentille, agrumes, fraise et piment) et de 4 000 à 6 000 euros pour les productions fortement

concurrencées par l'importation (carotte, pomme de terre, ail et oignon).

### ■ Une plateforme pour encourager les circuits courts

Le Département a lancé le 23 avril une plateforme publique et solidaire destinée à mettre en relation consommateurs et agriculteurs •••



### «Nous nous sommes sentis soutenus»

Ibrahim Cadjee, directeur du CCAS de Saint-Pierre, ne cache pas son soulagement à l'annonce de la subvention exceptionnelle de 178 000 euros accordée par le Département dans le cadre du Pacte de Solidarité et d'Urgence sociale. « Depuis le début de la crise sanitaire, nous constatons une montée en puissance des demandes de soutien de nos concitoyens. Nous avons vu une vraie explosion des demandes d'aide alimentaire. La première semaine du confinement, nous avons été submergés. Et puis, dès la deuxième semaine nous nous sommes sentis vraiment soutenus par le Département. Grâce à l'action Paniers péi du Conseil départemental, nous distribuons depuis chaque semaine 1 500 paniers. Outre l'aide alimentaire ponctuelle pour les bénéficiaires, cela nous a permis de créer des contacts avec ces familles que le CCAS a vocation d'aider. »



Yannis Fontaine participe à l'opération solidaire «panier péi» avec ses ananas.

••• pour aider les producteurs à surmonter l'impact négatif du Covid-19. Cet espace est destiné à répondre aux besoins du monde agricole pendant la période de crise sanitaire et faire face aux répercussions négatives en matière d'écoulement de la production de produits frais locaux. La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité de renforcer les circuits « courts », c'est-à-dire la vente directe du producteur au consommateur.

Cela permet aussi, en période de confinement, de respecter la règle des déplacements utiles près de chez soi.

Cet objectif a déjà été mis en œuvre depuis plusieurs années par le Département au travers de la création de 22 Amapéi sur l'ensemble du territoire. Avec cette plateforme numérique, le Département souhaite aujourd'hui aller plus loin pour permettre un maintien de l'activité des producteurs en période de confinement et répondre à la demande des consommateurs en matière de produits frais. Ceux-ci peuvent prendre contact directement avec les agriculteurs pour passer leur commande. Quant aux agriculteurs, ils trouvent en ligne des informations précieuses sur les dispositifs d'aides, les mesures de soutien et les contacts utiles pour les entreprises agricoles impactées négativement par le coronavirus. Pour bénéficier de ce service du producteur au consommateur, **cliquez sur : <https://www.departement974.fr/infosagricoles>**

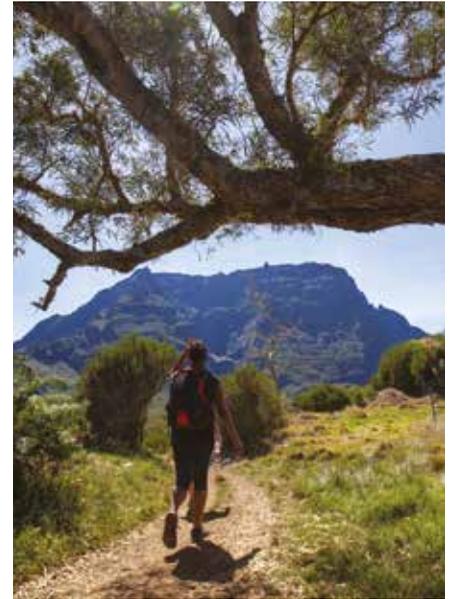
### ■ 1 200 colis pays pour les étudiants en mobilité

Afin de leur apporter un peu de réconfort dans cette épreuve du confinement, le Département a décidé d'envoyer à chaque étudiant boursier en mobilité qu'il accompagne, un colis pays comprenant un ensemble de fruits ainsi que de douceurs sucrées et salées représentatifs pour leur marquer l'attention qu'il leur porte. Environ 1 200 colis sont partis le 24 avril avec la société Colipays et ont été livrés à partir du lundi 27 avril.

Pour Anisa, dont le fils est étudiant à Paris, c'est un soulagement que cette attention : « On n'aime pas savoir nos enfants loin et exposés au danger. Au téléphone, j'entends bien qu'il est anxieux et fatigué par ce confinement. La vie est compliquée pour lui en ce moment. On essaie d'aider mais on n'a pas beaucoup de moyens. Il m'a dit que ce colis lui a fait du bien au moral. Et moi, ça m'a fait du bien aussi, de savoir qu'il était content, avec un petit peu d'air du pays. » Début avril, afin de recenser le nombre d'étudiants restés confinés en métropole, le Département avait envoyé un questionnaire aux 3 032 étudiants en mobilité. C'est à partir de cette base de données que la Collectivité a pu adresser aux étudiants réunionnais ce geste d'attention pour adoucir ce moment compliqué du confinement.

### ■ Un renfort d'encadrement dans les Foyers de l'Enfance

Pour assurer la sécurité des enfants et du personnel au sein des foyers départementaux de l'enfance, différentes mesures ont été prises. Ainsi, le Foyer Nord



Est a bénéficié du renfort d'un infirmier depuis le mercredi 15 avril. Concernant le personnel de nuit, les renouvellements de contrats d'agents déjà en poste ont été effectués. Par ailleurs, des contacts sont en cours pour une mise à disposition d'animateurs sportifs. Le Foyer de Terre Rouge bénéficie déjà de la mise à disposition de quatre agents de "l'Académie des Dalons" (éducateurs et surveillants de nuit) et d'une infirmière afin de suppléer





l'infirmière en poste. Des contacts sont en cours au niveau de l'OSTL (association d'animation sur Saint-Pierre), qui pourrait intervenir à raison de deux séances hebdomadaires. L'équipe éducative propose quotidiennement aux enfants des activités sportives et ludiques et des ateliers créatifs, sur les temps de l'après-midi, les matinées étant réservées à la continuité pédagogique.

### ■ 10 heures d'aide-ménagère en plus

Un renforcement des aides pour le maintien à domicile a été voté en faveur des aides pour les publics vulnérables. Le quota d'heures d'aide-ménagères a bénéficié d'une augmentation pouvant aller jusqu'à 10h supplémentaires. Par ailleurs, les droits des bénéficiaires arrivant à échéance entre le 12 mars et le 31 mai sont prolongés automatiquement pour une durée de 3 mois à l'expiration du droit. De même, des plans d'aide APA et PCH ont été réajustés : les droits des bénéficiaires arrivant à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet sont prolongés automatiquement pour une

durée de 6 mois à l'expiration du droit. Pour cela, une note a été adressée aux services du Département dès le 16 avril, définissant les procédures et la mise en œuvre des mesures du Pacte.

### ■ Des aides pour l'achat de matériel de protection

Une aide forfaitaire de 170 euros par professionnel (ESSMS, des accueillants familiaux et aidants en gré à gré) : 55 conventions ont été signées pour les établissements médico-sociaux et 55 notifications ont été transmises. Les engagements ont tous été réalisés pour une vingtaine d'ESSMS. Pour les autres bénéficiaires concernés, le Département est en attente des pièces justificatives.

### ■ 2,9 M€ pour sécuriser 8 500 bénéficiaires

Les accueillants familiaux et les intervenants à domicile ont reçu une aide exceptionnelle de 170 € pour l'achat de produits alimentaires et pour l'hygiène pour récompenser leur investissement sans faille auprès des plus fragiles.

### ■ 4,6 M€ pour les retraités à bas revenus

Une convention a été signée avec la CGSS pour le versement d'une aide individuelle d'urgence ponctuelle d'un montant de 150 euros pour 31 038 personnes âgées vivant avec une retraite inférieure au montant du RSA. Le Département a engagé pour cette action solidaire 4,6 M€.

## PACTE DE SOLIDARITÉ ET D'URGENCE SOCIALE

42 M€

**Aide alimentaire, soutien financier, équipements pédagogiques et kits sanitaires, la Collectivité a engagé des moyens pour faire face aux contraintes posées par la crise sanitaire.**

**Entre autres :**

- **8 M€** pour garantir la sécurité alimentaire des personnes âgées et handicapées ;
- **8,2 M€** pour accentuer les interventions à domicile auprès des publics fragiles ;
- **4,6 M€** pour soutenir les personnes âgées avec une faible retraite ;
- **6,7 M€** pour veiller au bien-être des enfants de l'ASE ;
- **5 M€** pour soutenir les structures d'insertion et lutter contre la précarité sociale ;
- **2,6 M€** pour acquérir des équipements de protection sanitaire ;
- **6,8 M€** pour renforcer les conditions d'hygiène et de sécurité de nos publics et des professionnels.

# Des animations en ligne pour se cultiver

Les musées départementaux sont fermés au public. Le Département a donc misé sur le numérique grâce à son Iconothèque Historique de l'Océan Indien et à ses autres établissements culturels.

**E**nrichir ses connaissances malgré le confinement, voilà un challenge que les écoliers, collégiens et lycéens ont appris à remporter avec les cours à distance. Mais lors des temps de loisirs, certains équipements publics manquent cruellement à l'appel, notamment les médiathèques et les musées, les jardins et autres zones de promenade aménagées en parcours ludo-pédagogiques que le Département met à la disposition des Réunionnais habituellement.

## Promenade virtuelle

En attendant que tous ces établissements culturels et lieux de convivialité retrouvent leur usage d'accueil du public, le Département a proposé aux Réunionnais de s'évader pendant cette période de confinement grâce à son service numérique. L'Iconothèque Historique de l'Océan Indien, grâce à l'opération « Confiniez-vous, cultivez-vous », offre aux visiteurs la possibilité de voyager en ligne. Le Département a décidé de profiter de ces moments de vie à domicile obligée pour enrichir son offre en ligne en mettant à la disposition



Les Musées départementaux, tel le Domaine de Villèle où sont programmées des expositions régulières, sont fermés mais leur fonds documentaire reste disponible en ligne.

de tous les publics des espaces de « déconfinement » virtuel.

## Une offre très diversifiée

« Confiniez-vous, cultivez-vous », le programme culturel spécial Covid-19 du Département invite à l'évasion, à l'apprentissage et à la découverte, dans le domaine des arts, de l'histoire, du patrimoine, des sciences naturelles, de l'architecture, du livre, des contes... À chaque connexion, une image invite à consulter un site, à découvrir un

reportage, à écouter un conte pour enfants... Un programme intéressant pour tous les âges à consulter sur le site internet du Département et sur les pages Facebook de ses établissements culturels réunionnais.

**CLIQUEZ CONFINÉS**

[www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)

[www.departement974.fr/culture](http://www.departement974.fr/culture)



Depuis sa tablette ou son ordinateur, il suffit de cliquer sur une illustration pour être dirigé vers des reportages, des contes, des informations ludo-pédagogiques.

# Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale

16M  
D'EUROS  
ENGAGÉS

Le Département de La Réunion se mobilise pour aider, accompagner et soutenir les publics prioritaires dans le cadre de la crise sanitaire.

Le Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale, ce sont 42 M€ votés en mars et avril 2020.

Grâce à l'action de la Collectivité, plus de 38 % des crédits sont engagés à ce jour.

**Personnes âgées/Personnes en situation de handicap :** convention signée avec la CGSS pour le paiement de l'aide individuelle de 150 € (4,6 M€ versés), convention signée avec les 24 CCAS pour le portage de repas et la livraison de 57 000 paniers de fruits et légumes frais, soutien financier (190 000 €) en faveur de la Banque Alimentaire des Mascareignes, de la Croix Rouge Française et des associations distributrices de proximité (près de 15 000 colis), mise à disposition de psychologues pour lutter contre l'isolement et la détresse psychologique, maintien des droits et continuité des actions de la MDPH.

**Acteurs du maintien à domicile et ESMS (EHPAD) :** échanges, réunions hebdomadaires, 55 conventions signées, augmentation du nombre d'aides ménagères de 10h (360 heures d'intervention reçues), plans d'aides APA et PCH réajustés.

**Familles et enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance :** 30 € intégrés au salaire d'avril des 830 assistants familiaux pour l'achat de matériels éducatifs, continuité pédagogique assurée par la fourniture de tablettes aux enfants, renfort de personnel dans les Foyers départementaux (infirmiers, éducateurs, surveillants), versement de l'aide forfaitaire de 170 € par professionnel des ESMS.

**Acteurs et personnes en insertion :** plus de 305 000 € engagés pour le paiement des salaires des PEC et CDDI, garantie de salaire opérationnelle pour 140 personnels ; subvention sollicitée par 225 jeunes créateurs d'entreprises.

**Agriculteurs :** soutien aux filières équine et horticole et aux producteurs indépendants de fruits et légumes prioritaires (1,8M €), achat de paniers de fruits et légumes péi (2M €), lancement d'une plateforme de mise en relation agriculteurs-consommateurs.

**Collégiens/Étudiants :** prêt de 4 500 tablettes aux collégiens des familles les plus défavorisées, envoi de Colipays aux étudiants boursiers en métropole, paiement du second acompte de la bourse départementale garanti, campagne de bourse rentrée universitaire 2020-2021 prolongée jusqu'au 30 novembre.

**Autres mesures :** 16 000 € versés à 4 Maisons d'Assistants Maternels, dotation de masques et de solution hydro alcoolique aux assistants et accueillants familiaux, fabrication de 15 000 masques en textile par des associations pour les publics vulnérables, déploiement d'un «Plan Masques» pour l'après-confinement.

**Répondre à l'urgence sociale au quotidien :** mobilisation des personnels répartis sur tout le territoire, mise en place de numéros de téléphone dédiés pour répondre et prendre en charge des urgences sociales (en 1 mois, plus de 15 000 appels reçus, traitement de près de 5 000 situations dont plus de 1 000 en urgence).

PEC : Parcours Emploi Compétences  
CDDI BRSA : Contrat à Durée Déterminée d'insertion, bénéficiaires du RSA  
ESMS : Établissements sociaux et médico-sociaux  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

[www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)

*Le Département aux côtés des Réunionnais*





Retrouvez notre tutoriel vidéo  
« **Comment réaliser des  
masques homologués ?** »  
sur [departement974.fr/tutomasque](http://departement974.fr/tutomasque)